



CTL conjoint des DRFIP de Basse Normandie et de Haute Normandie.

Déclaration liminaire des élus de Solidaires Finances Publiques,

Madame la Présidente,

Les élus de Solidaires Finances Publiques de Basse et Haute Normandie expriment leur profonde tristesse et leur solidarité aux victimes des attentats qui ont secoué Paris et Saint-Denis le 13 novembre 2015, ainsi qu'à leurs proches.

Ils saluent le courage de toutes les personnes, fonctionnaires, agents des services publics, membres de la sécurité civile qui sont intervenus et ont porté les secours.

Plus que jamais la question du « vivre ensemble » et de la place de l'action publique est posée. Le mouvement syndical est un instrument de la démocratie et de la lutte collective pour une société d'égalité, de justice sociale et de paix... Au delà du renforcement global des services de l'État et des annonces récentes, les mesures prises au nom de la sécurité ne doivent pas oublier de prendre véritablement en compte les autres missions du Service Public. Par conséquent, le renforcement de la DGFIP, outil vital au fonctionnement de l'action publique, est plus que jamais d'actualité.

C'est dans ce contexte que nous sommes réunis aujourd'hui dans cette instance inédite, à savoir un « CTL conjoint » du Calvados et de Seine Maritime. Ce CTL a pour objet d'adapter nos Directions à la fusion de la Basse et de la Haute Normandie. Cette fusion découle de la réforme territoriale qui n'a d'autre ambition que de se conformer aux contraintes budgétaires. Autrement dit, restreindre l'action publique au détriment de la proximité.

Concernant cet exercice, nous souhaiterions obtenir quelques précisions quant à sa nature : s'agit-il d'un seul CTL commun ? De deux CTL conjoints ? D'une improvisation administrative purement locale ?

Quelle que soit la réponse, quelles en sont les règles de gestion ? Notamment, qui préside ? Qui vote ? Et sur quoi ? Quel règlement intérieur s'applique et par qui a-t-il été adopté ?

De plus, ce(s) CTL n'aborde(nt) pas les problèmes de fond. En effet, le seul transfert des missions régionales ne nécessitait pas de CTL conjoint. (CF la création du Centre des Services Bancaires de l'Ouest).

A contrario, les missions relevant des inter-régions sont directement impactées d'autant qu'à l'heure actuelle, le Calvados dépend de l'inter région Ouest et la Seine Maritime de l'inter région Nord. Quid du contrôle fiscal ? Des CIF et des ACIF ?

A l'évidence, pour la DG, l'organisation actuelle du contrôle fiscal a vécu... Mais cela ne s'accompagne d'aucune vision en matière de couverture du tissu fiscal, de droits et de garanties des agents.

La fusion des territoires des deux régions normandes n'est qu'une étape de plus dans le grand chamboule-tout de la réforme territoriale : suppressions de trésoreries, création de métropoles, concentration des structures, centralisation des missions. Ces restructurations, décidées avec précipitation, emportent deux types de conséquences : ~~toujours~~ moins de proximité pour les usagers du Service Public et ~~toujours~~ plus de flexibilité pour les agents : mobilité géographique forcée pour celles et ceux qui veulent suivre leur mission ou mobilité fonctionnelle, pour celles et ceux qui doivent apprendre un nouveau métier.

Les équipes de Solidaires Finances Publiques seront toujours au côté des agents dans la défense des missions, des emplois, du droit à résidence, du statut de fonctionnaire, des rémunérations et des carrières.

C'est cela aussi la défense du Service Public, de sa continuité, de sa neutralité, de l'égalité d'accès et de traitement devant celui-ci.